

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-47

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2026-47

Coopération territoriale - Traitement des déchets ménagers et assimilés
Désignation des membres représentants Bordeaux Métropole au sein du groupement
d'intérêt public Alliance Déchets - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Suite à la mise en œuvre du contrat de concession pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et du centre de tri de Bègles ainsi que de l'UVE de Cenon, 7 des 8 collectivités utilisatrices ont subi une hausse tarifaire du coût de traitement d'ordures ménagères alors que Bordeaux Métropole a bénéficié d'une baisse importante de ses coûts.

L'avis de la chambre régionale des comptes sur la passation et l'économie du contrat attribué en 2019 à VALBOM pour le traitement des déchets avait conclu à la recommandation d'associer les collectivités publiques tierces à la gouvernance des installations.

Bordeaux Métropole a donc engagé une démarche de coopération à l'échelle girondine sur la question du traitement des déchets résiduels. Une première étude d'opportunité a été menée en groupement de commandes avec 13 EPCI et syndicats intercommunaux à compétence déchets de Gironde. Et pour poursuivre ce processus d'élaboration et de structuration, une assistance à maîtrise d'ouvrage a conduit des études pour la création d'une structure de gouvernance partagée des équipements de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés résiduels.

A la suite des études menées, les 14 EPCI et syndicats intercommunaux à compétence déchets de Gironde¹ ont trouvé un accord sur un schéma de gouvernance partagée en deux volets :

- les EPCI, hors Bordeaux Métropole, se réunissent au sein d'une société publique locale, la SPL UNITOM 33;
- la SPL UNITOM 33 et Bordeaux Métropole constituent ensuite un groupement d'intérêt public (GIP) en charge de l'exploitation des UVE de Bordeaux Métropole qui les met à sa disposition.

Début juillet 2025, Bordeaux Métropole et le SEMOCTOM sollicitaient conjointement l'avis du préfet de la Gironde sur le montage envisagé, préalablement à la délibération des instances et aux formalités de dépôt du dossier.

Par délibération n°2025-412 en date du 26 septembre 2025, Bordeaux Métropole a décidé de constituer le GIP envisagé avec la SPL UNITOM 33, et autorisé Madame la Présidente à signer le projet de convention constitutive ainsi qu'à procéder au dépôt du dossier auprès du préfet de la Gironde pour autoriser sa création.

¹ Bordeaux Métropole, CDC Médullienne, CDC Médoc Estuaire, COBAN, COBAS, CDC Val de l'Eyre, CDC Jalle Eau Bourde, CDC Montesquieu, SICTOM Sud Gironde, USTOM, SMICVAL, SMICOTOM, SEMOCTOM, SIVOM Rive Droite

Par courrier du 1er décembre 2025, le préfet a émis un avis défavorable sur la création du GIP. Pour autant, le préfet a souligné que le projet d'associer l'ensemble des acteurs girondins compétents en matière de traitement des déchets était indispensable pour répondre aux besoins de chacun, tout en prévoyant une répartition équitable des coûts entre les territoires.

Dans l'attente de l'avis définitif du préfet sur la régularité du GIP à la suite du dépôt du dossier intervenu le 11 décembre 2025, et conformément aux dispositions de l'article 24.1 de la convention constitutive du GIP Alliance Déchets, il est proposé de désigner les 7 représentants de Bordeaux Métropole au sein de cette structure, sous la condition suspensive de sa création effective, afin de prendre part aux décisions de l'assemblée générale.

A cet effet, il est proposé que les représentants titulaires de Bordeaux Métropole nommément désignés soient :

- Monsieur Patrick LABESSE
- Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
- Monsieur Jean-François EGRON
- Monsieur Serge TOURNERIE
- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Jean-Claude FEUGAS

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 et suivants,

VU l'article L5217-2 6° du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2021-36529 en date du 9 juillet 2021 autorisant la participation de Bordeaux Métropole à une étude d'opportunité portant sur le traitement des déchets,

VU la délibération n°2023-289 en date du 30 juin 2023 adhérant à un groupement de commande ayant pour objet la passation et l'exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une structure de gouvernance partagée d'équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels,

VU la délibération n°2025-412 en date du 26 septembre 2025 relative à la constitution d'un groupement d'intérêt public entre Bordeaux Métropole et la SPL UNITOM 33 et au dépôt du dossier d'approbation auprès du préfet de département pour autoriser sa création,

VU le courrier adressé par Bordeaux Métropole et le SEMOCTOM au préfet de département le 2 juillet 2025, et sa réponse du 1er décembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole doit désigner ses représentants en application de l'article 24.1 de la convention constitutive du GIP Alliance Déchets, sous la condition suspensive de sa création effective,

DÉCIDE

Article 1 : Les représentants titulaires de Bordeaux Métropole au sein de l'assemblée générale du GIP Alliance Déchets sont :

- Monsieur Patrick LABESSE
- Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
- Monsieur Jean-François EGRON

Monsieur Serge TOURNERIE
Monsieur Christophe DUPRAT
Monsieur Patrick BOBET
Monsieur Jean-Claude FEUGAS

Article 2 : Madame la Présidente, ou son représentant dûment habilité à cet effet, est autorisée à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------